



Adresse mail : info@ecolelaclairiere.be

PROJET

D'ETABLISSEMENT

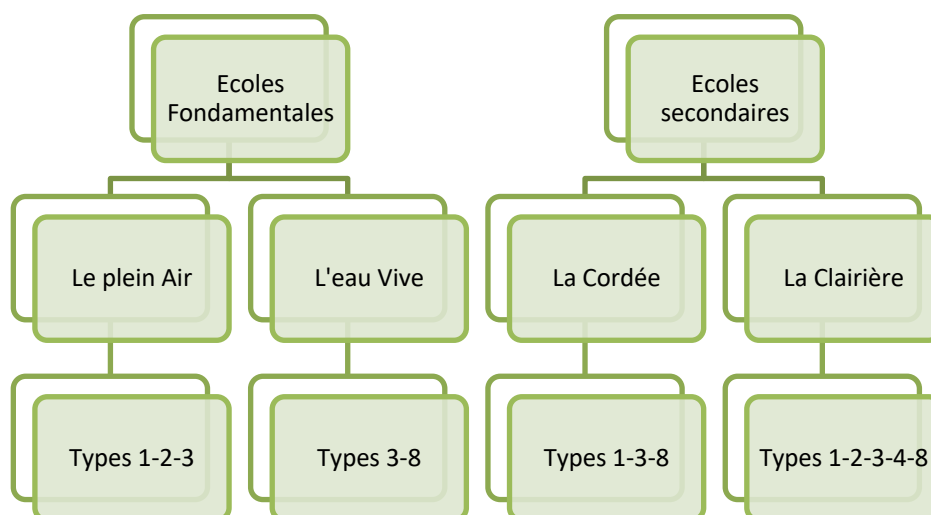
Année scolaire 2022-2023

Section de l'Institut d'Enseignement Spécialisé du Borinage A.S.B.L à Colfontaine

Présentation de l'école

L'Ecole La Clairière fait partie de
l'ASBL « Institut d'Enseignement Spécialisé du Borinage »

L'Institut se compose de quatre écoles qui sont spécialisées dans des handicaps particuliers.



La Clairière organise les Formes 1, 2, 3 d'Enseignement et accueille des élèves de 13 à 21ans relevant des types 1, 2, 3, 4, 8 d'enseignement.

La Clairière

Forme 3

Phase 1
Observation

Phase 2
Secteurs

Economie, Services aux personnes, Hôtellerie, Habillement

Phase 3
Métiers

Auxiliaire magasin, Commis de cuisine de collectivité, commis de cuisine technicien de surface, ouvrier enblanchisserie, piqueur polyvalant, retoucheur

Forme 2

Phase 1

Phase 1
Teacch

Phase 1
Classe à visée inclusive

Phase 2

Phase 2
Teacch

Forme 1

Envol

Escale

Phase 1

Phase 1
Polyhandicap

Phase 1
Teacch

A. FORME 3 : ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (Types 1, 3, 8)

Pour permettre une prise en charge individualisée et une progression qui respecte le rythme de l'adolescent, les années d'étude sont divisées en 3 phases. Leur durée est réglementée.

Nous organisons 4 secteurs qui débouchent sur 6 métiers au termes des 3 phases.

Observation	Phase 1 : Secteur	Phase 2 : Groupe	Phase 3 : Métier
	Economie	Travaux de magasin	Auxiliaire de magasin
	Habillement	Confection	Piqueur polyvalent
			Ouvrier retoucheur
	Hôtellerie- Alimentation	Restauration	Commis de cuisine
			Commis de cuisine de collectivité
	Services aux personnes	Services sociaux et familiaux	Ouvrier blanchisserie nettoyage à sec
			Technicien de surface

En fin de scolarité l'élève reçoit un certificat de qualification.

B. FORME 2 : ENSEIGNEMENT D'ADAPTATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (Types 2 et 3)

Elle s'organise en 2 phases distinctes.

Pour permettre aux élèves qui fréquentent la forme 2 de suivre une grille qui correspondra au mieux à leurs besoins individuels d'apprentissage nous proposons 3 orientations.

La grille classique est personnalisée par l'élève.

Classique	Pédagogie adaptée Teacch	Classe à visée inclusive
Phase 1 Adaptation sociale	Phase 1 Adaptation sociale	Phase 1 Adaptation sociale
Phase 2 Adaptation sociale et professionnelle	Phase 2 Adaptation sociale et professionnelle	

Activités proposées

Formation Générale de Base : Religion, Français, Mathématique, Eveil, Education Artistique et Physique
 Formation Pratique professionnelle : Informatique, Bois, Horticulture, Cuisine, FPVQ, Couture, Education gestuelle
 Insertion professionnelle (à partir de la deuxième phase).

En fin de scolarité, l'élève reçoit une attestation de compétences acquises.

C. FORME 1 : ENSEIGNEMENT D'ADAPTATION SOCIALE (types 2,3 et 4)

Elle s'organise en 1 phase.

L'ENVOL :

Accueil des adolescents atteints d'un handicap mental modéré ou sévère.

Accueil des adolescents polyhandicapés.

Classique				Pédagogie adaptée polyhandicapés
Adaptation sociale				Adaptation sociale
Communication	Autonomie	Socialisation	Autonomie et Intégration sociale	

Activités proposées

Formation Générale de Base : Religion, Français, Mathématique, Eveil, Education Artistique et Physique

Formation Pratique professionnelle : Cuisine, FPVQ, Education gestuelle

Insertion professionnelle

En fin de scolarité, l'élève reçoit une attestation de compétences acquises.

L'ESCALE :

Accueil des adolescents AUTISTES (méthode TEACCH)

Pédagogie adaptée Teacch				
Adaptation sociale				
Classe atelier	Communication	Socialisation	Autonomie	Autonomie et intégration sociale

L'école La Clairière fait partie des 4 écoles désignées en Wallonie en tant qu'écoles de référence par l'institut de formation en cours de carrière (IFC). Nous accueillerons des enseignants en formation pratique à la méthode Teacch supervisée par le SUSA.

Activités proposées

Formation Générale de Base : Religion, Français, Mathématique, Eveil, Education Artistique et Physique

Formation Pratique professionnelle : Cuisine, FPVQ, Education gestuelle

Insertion professionnelle

En fin de scolarité l'élève reçoit une attestation de compétences acquises

Une équipe pluridisciplinaire

Personnel d'encadrement

Direction : Madame Bossu

Chef de travaux : Monsieur Leclercq

Chefs d'ateliers : Madame Dimakis, Madame Flamme, Monsieur Bertolo

Economiste : Madame Dufrasne, Madame Gaudriaux

Secrétariat de direction : Monsieur Fontaine

Service social : Madame Mahieu, Madame Czuba, Madame Beckaert

Educateurs : Mademoiselle Mauroy P, Madame Daudois, Madame Urbain, Madame Butera, Monsieur Dufrasne

Personnel paramédical

Kinésithérapeute : Madame Vercruyssen

Logopèdes : Mademoiselle Toubeau, Madame Waroquier

Puéricultrices : Madame Rossignol., Madame Leroisse, Madame Delangre, Madame Lamalle

Psychologue : Madame Czuba

Professeurs

Le corps professoral est composé de professeurs de cours généraux (FGB, éducation artistique et physique) de professeurs de religion catholique et de professeurs de cours techniques et pratiques (cours de pratique professionnelle et d'atelier)

Centre P.M.S

Directrice psychologue = Madame Stevanoni

Service social :

Infirmière = Madame Desaulty

Psychologue = Madame Barone

Personnel ouvrier

Monsieur Blondiau

Notre projet

Introduction

« Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de concrétiser le projet éducatif et pédagogique de notre pouvoir Organisateur en réalisant les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret « Missions » du 24 juillet 1997 et en cohérence avec l'inspiration du projet éducatif du réseau, « Mission de l'école chrétienne », ainsi que des projets pédagogiques de la FEDEFOC et de la FESEC.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétable : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce « capital de départ » dans le texte ci-dessous.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement. »

Développement du projet d'établissement

Le projet d'établissement se développe à partir des projets éducatif et pédagogique en tenant compte des grands principes énoncés dans le Décret-mission.

Ces projets, ces actions sont définies dans un contrat d'objectifs contractualisé avec la FWB pour une durée de 6 ans

A. Rappel

1. Le Projet éducatif

Il trouve sa source dans le document du Conseil Général de l'Enseignement Catholique « Mission de l'école chrétienne ».

L'école chrétienne, que nous organisons, se reconnaît une double mission éducative :

- celle d'éduquer en enseignant ;
- celle de faire œuvre d'évangile en éduquant.

Ses objectifs éducatifs peuvent s'exprimer de la manière suivante :

- l'école doit promouvoir **la confiance en soi et le développement de la personne** de chacun des élèves, dans toutes ses dimensions ;
- elle doit donner à tous **des chances égales** d'émancipation sociale et d'insertion dans la vie économique, sociale et culturelle, par l'acquisition de savoirs et de compétences;
- elle doit assurer l'apprentissage d'une **citoyenneté responsable**.

Elle poursuit ces objectifs à la lumière de l'Evangile et des valeurs humaines et spirituelles qu'il inspire, en faisant mémoire de la personne de Jésus-Christ. Cette mémoire enrichit sa vision humaniste.

Dans le respect de la liberté de conscience, elle ouvre l'intelligence et l'esprit des élèves au monde, aux autres et à Dieu, que Jésus nous a fait connaître.

Ces objectifs se traduisent plus concrètement comme suit :

- éveiller la personnalité de chacun aux dimensions de l'humanité (corporelles, intellectuelles, affectives, sociales et spirituelles);
- mettre chacun en rapport avec les œuvres de la culture (artistiques, littéraires, scientifiques et techniques);
- accueillir l'enfant dans sa singularité ;
- accorder un soutien privilégié à ceux qui en ont le plus besoin ;
- aider les jeunes à accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté ;
- les aider à devenir des acteurs responsables, efficaces et créatifs.

Ils se poursuivront

- dans l'activité même d'enseigner ;
- dans la façon de vivre les relations entre personnes ;
- dans les lieux et les moments de ressourcement, de prière, d'expérience spirituelle, de célébration et de partage;
- en accueillant tous ceux qui se présentent à l'école ;
- en développant au sein de l'école des pratiques démocratiques ;
- en offrant à chacun la liberté de construire sa propre identité.

2. Le Projet Pédagogique

Il est inspiré des projets pédagogiques des fédérations de l'enseignement catholique.

Les *convictions* vont dans le sens d'une pédagogie qui sache accueillir tous les enfants, aider chacun d'eux à développer une personnalité autonome et ouverte aux autres, et à se construire un patrimoine de savoirs et de compétences. L'école est un milieu de vie à part entière, où le droit à l'erreur est reconnu, où la qualité du respect et de l'écoute de l'autre doit être privilégiée.

Une telle pédagogie est :

***Construite sur le sens*, c'est-à-dire**

- centrée sur l'apprentissage : l'élève ne reçoit pas un enseignement, il prend une place centrale et active dans son propre apprentissage. L'école et les enseignants doivent être attentifs à favoriser l'autonomie de l'élève. Celui-ci se met en recherche, prend des initiatives et des responsabilités, s'appuie sur ce qu'il sait déjà, se confronte avec les autres, s'autoévalue;
- enrichie par le développement de l'esprit critique et du jugement ;
- axée sur l'apprentissage de savoirs qui trouvent leur sens dans les réalités d'aujourd'hui, économiques, sociales et technologiques;
- orientée sur la construction progressive du projet d'insertion du jeune dans la vie sociale et professionnelle;
- ancrée, pour la réussite de chacun, dans la volonté de conduire les élèves à un niveau optimal de compétences;

***Centrée sur la coopération et le partage*, c'est-à-dire**

- fondée sur des comportements de travail collectif et individuel, qui favorisent la solidarité, la prise de responsabilité, la communication et l'autonomie;
- appuyée par des pratiques démocratiques réelles, dans le respect des règles de vie claires, le plus souvent conçues ensemble, cohérentes, connues de tous et partagées;
- soucieuse d'ouvrir les jeunes à une dimension européenne et mondiale ;

***Respectueuse des différences*, c'est-à-dire qu'elle**

- reconnaît l'hétérogénéité des groupes et la singularité de chacun en lui permettant de se réaliser dans le développement des compétences qui sont les siennes;
- assure aux élèves en difficulté comme aux plus performants des occasions d'épanouissement ;
- varie les situations d'apprentissage (collectives, individualisées et interactives) ;
- accepte des rythmes différents dans l'évolution de chacun ;
- permet à chaque élève de trouver un équilibre dans le développement harmonieux de toutes ses dimensions: motrices, sociales, affectives, esthétiques, intellectuelles, spirituelles et religieuses;
- respecte, dans une volonté d'ouverture, les différences culturelles et philosophiques ; offre à chacun la liberté de se situer dans la relation avec le Dieu de Jésus, celle de rejoindre à l'endroit du chemin où il se trouve.

3. Les grands principes du Décret-mission

a) Article 6.

La communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivant simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

- 1°) promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2°) amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3°) préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- 4°) assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

b) Article 14.

Tout établissement organisant l'enseignement fondamental ou primaire ou le premier degré d'enseignement secondaire définit, dans son projet visé à l'article 67, les moyens qu'il mettra en œuvre pour faciliter la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire. Ces moyens pourront comprendre notamment l'échange de documents pédagogiques et d'informations relatives à la maîtrise des socles de compétences, à la réalisation d'activités en commun et , de manière plus générale, aux concertations en matière de projets d'établissements.

c) Article 22.

Le conseil de classe est responsable de l'orientation. Il associe à cette fin le centre psycho-médicosocial et les parents. A cet effet, il guide chaque élève dans la construction d'un projet de vie scolaire et professionnelle selon les modalités décrites à l'article 67.

d) Article 67.

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires visés à l'article 69 §2 (membres du Conseil de Participation), pour réaliser les projets éducatifs et pédagogique du pouvoir organisateur.

Le projet d'établissement est élaboré en tenant compte :

- 1°) des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans les processus d'acquisition des compétences et savoirs ;
- 2°) des aspirations des élèves et de leurs parents en matière de projet de vie professionnelle et de poursuite des études ;
- 3°) de l'environnement social, culturel et économique de l'école ;
- 4°) de l'environnement naturel, du quartier, de la ville, du village dans lesquels l'école est implantée.

Lorsqu'il s'agit d'un établissement ordinaire, le projet d'établissement fixe les choix pédagogiques et les actions prioritaires mises en œuvre pour favoriser l'intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé.

Le projet d'établissement est un outil pour atteindre les objectifs généraux et les objectifs particuliers du décret ainsi que les compétences et savoirs requis.

B Les moyens mis en œuvre et les actions entreprises

Les *moyens* de cette pédagogie sont ceux que met en place une *équipe éducative* consciente de sa propre hétérogénéité, soucieuse d'utiliser les qualités de chacun de ses membres et prête à *rompre la rigidité* de la classe, de l'emploi du temps et de l'espace, et des programmes.

- Les enseignants, la direction et le personnel d'éducation sont des personnes-ressources qui suscitent des projets, créent un environnement défiant, organisent les situations d'apprentissage et favorisent la structuration des savoirs;
- ils œuvrent ensemble à la maîtrise par les élèves de la langue française, orale et écrite;
- ils sont les acteurs d'une éducation aux technologies nouvelles de communication ;
- ils favorisent la créativité ;
- ils reconnaissent dans le rapport du jeune au savoir la place de l'affectivité, du désir et des émotions ;
- ils construisent leur cohésion en menant un travail d'équipe ;
- ils transforment la gestion du temps et de l'espace ;
- ils décroissent les matières, notamment par une approche interdisciplinaire ;
- ils pratiquent l'évaluation formative pour réguler les apprentissages ;
- ils pratiquent l'évaluation sommative pour garantir la qualité des résultats de l'enseignement en fin de cursus;
- ils associent à leurs projets tous les partenaires de l'école ;
- ils renforcent leur professionnalisme, notamment par des projets de formation continue ;
- ils reconnaissent en leur sein une équipe d'animation pastorale, qui soutient le principe d'une éducation chrétienne en lui réservant des lieux et des temps appropriés;
- ils soutiennent cette action éducative telle qu'elle se construit au cours de religion.

Les moyens cités ci-dessus ne sont pas exhaustifs ; ils constituent un cadre de réflexion sur des préoccupations dont les enseignants conserveront le souci.

Les actions entreprises répondent autant que possible aux besoins de l'élève et se traduisent concrètement par des activités organisées par les membres de l'équipe éducatives ainsi que des interventions tant préventives que curatives émanant des autres partenaires responsables de l'éducation du JEUNE : Famille – CPAS – PMS – Patrons de Stage – SAJ.

C Les valeurs éducatives poursuivies

1* Etre une école ouverte dans le respect de la personne et de ses richesses.

- Assurer l'accueil de chacun quelle que soit son origine sociale en favorisant une scolarité d'un montant financier le moins élevé possible.
- Assurer l'accueil de chacun en l'intégrant dans un groupe.

Outils :

- Suivi social des élèves assurés par l'équipe éducative.
- Présence journalière d'une assistante sociale.
- Ecole à dimension humaine et familiale.
- Parrainage des nouveaux élèves pour les trajets scolaires, ainsi que pour une intégration dans la cour de l'école (par d'autres élèves ou par un professeur).
- Une équipe disponible à tout moment (Direction, assistante sociale, éducateur, professeurs, chef de travaux d'atelier, chef d'atelier) pour les élèves, les parents.
- Etablir au besoin des relations de collaboration et de complémentarité avec les parents, ou autres responsables et, dans la mesure du possible, avec l'élève (Triangle : Parents-Elève-Ecole).

2* Former une personne sociale capable de mener à bien un projet commun avec d'autres partenaires et ce dans un esprit d'équipe.

- Aider les élèves à réfléchir, définir et mettre en place leur projet personnel en le communiquant aux enseignants
- Mettre en place des conditions de dialogue qui permettent à chacun d'exprimer les valeurs auxquelles il tient et se réfère, qui permettent remettre ces valeurs en question.
- Inciter les élèves à découvrir, à respecter les autres et la société.
- Apprendre à reconnaître les valeurs sociales et chrétiennes.
- Apprendre la citoyenneté.
- Eduquer chacun à se responsabiliser, se gérer et devenir autonome.
- Inciter les élèves à une présence active et constante dans l'école et aux cours.

Outils :

- Moments aménagés dans l'horaire pour mener à bien des projets de classe et des réflexions sur les problèmes de société, par un travail en équipe des professeurs.
- Réalisation pour chaque élève d'un P.I.A. (Plan individuel d'Apprentissage).
- Organisation d'activités sportives en équipe.
- Organisation de visites, d'activités en dehors de l'école.
- Exploitation appropriée du cours d'éducation sociale, du cours de religion et de vie scolaire en groupe.
- Observation journalière de notre environnement.
- En distribuant à chacun des responsabilités (dans quelque cours que ce soit, et en particulier dans les ateliers).
- Relevé des présences par l'éducateur.
- Visite de l'assistante sociale dans les familles.
- Guidance par les professeurs et par le Centre Psycho-Médicosocial

3* Rendre l'élève acteur de sa formation et responsable de son développement personnel.

- Développer des pédagogies actives qui reconnaissent et attribuent à l'élève une prise de responsabilités favorisant son autonomie, son indépendance progressive, et l'obtention d'un Certificat de Qualification Professionnelle (Forme 3).
- Informer les élèves sur les problèmes de société afin qu'ils soient en parfaite connaissance dans leurs choix et leurs orientations.
- Organisation de rencontres avec des représentants du monde extrascolaire.
- Mettre en place des activités culturelles ou récréatives qui contribuent à l'ouverture et à l'enrichissement de l'esprit.
- Créer des conditions de dialogue et les entretenir en prévoyant des espaces de communications entre les différents acteurs.
- Continuer les formations de lecture, d'écriture, de calcul et de compréhension fondamentale.

Outils :

- Réunions de parents et des professeurs à chaque fin de trimestre ou à la demande.
- Mise en place de compétitions sportives.
- Organisation de sorties culturelles.
- Utilisation des moyens pédagogiques modernes autant par leurs idées que par leurs moyens techniques (Travail individuel, travail de groupe, travail extérieur à l'école ...).
- Information constante donnée par les différents professeurs de façon globale ou individuelle.
- Visite inopinée du monde de l'entreprise dans l'école afin de voir ce que l'élève réalise pendant sa formation professionnelle.

4* Développer la motivation et la confiance en soi, susciter le désir d'apprendre et de se perfectionner.

- Organiser autant que possible des séances de travail (et pas seulement de cours) professeurs-élèves et élèves-élèves.
- Assurer une formation générale et professionnelle qui serve d'appui à une insertion sociale et professionnelle valable.

Outils :

- Organisation d'un cours de méthode de travail.
- Mise en place d'un soutien pour les élèves en difficulté (Guidance).
- Travail sur l'orientation de l'élève (Conseil de classe).
- Utilisation de matériel didactique moderne (Salle informatique).
- Programmation qui tient compte des réalités de culture générale ainsi que professionnelle.
- Déceler les lacunes et organiser les remédiations (ex : logopédie).
- Permettre un changement d'orientation.
- Autoriser et encourager la création de réalisations à usage personnel.
- Responsabiliser et valoriser en réalisant des commandes pour l'extérieur.

5* Rechercher et optimiser l'insertion dans le monde professionnel.

- Établir un contact étroit avec les entreprises notamment lors de la mise en place des stages des élèves dans celles-ci.
- Organiser des rencontres avec des représentants du monde professionnel.

Outils :

- Visites de chefs d'entreprises dans nos ateliers
- Mise en place de périodes de stages en entreprise durant l'année scolaire pour toutes les sections (à partir de la deuxième phase).
- Contacts réguliers avec des entreprises et visites d'entreprises.
- Existence d'un fichier d'entreprises, source d'information pour choisir et organiser les stages (par le chef d'atelier et les titulaires de classe).
- Diffusion d'offres de stages et d'emplois émanant des entreprises ou d'ailleurs (par toute personne de l'école ou de l'extérieur).
- Organisation annuelle d'une porte ouverte permettant la visite des parents, du monde de l'entreprise et de toute autre personne.

6* Entretenir et préserver la santé, la sécurité pour soi et pour les autres.

- Veiller à mettre en place des conditions de vie et d'hygiène favorables à l'épanouissement de chacun.
- Respecter l'état des locaux et du matériel utilisé.
- Se conformer au règlement d'ordre intérieur et aux directives de sécurité.

Outils :

- Règlement d'ordre intérieur.
- Installations sanitaires correctes.
- Installations sportives intérieures et extérieures performantes.
- Existence d'une association sportive.
- Notions de sécurité dans les cours de technologie et d'atelier.
- Partenariat avec le service de santé de Boussu pour les bilans de santé.

En particulier pour les Formes 1 et 2 d'Enseignement

Les valeurs éducatives poursuivies ainsi que les outils s'y rapportant valent autant pour les élèves accueillis dans la Forme 3 d'enseignement que pour ceux inscrits dans les Formes 1 et 2 d'enseignement. Toutefois il nous a semblé bon d'insister sur certains objectifs en ce qui concerne ces deux dernières formes.

A. Forme 2

Objectifs généraux :

- Développer au mieux les aptitudes aux langages oral et écrit ainsi que dans les apprentissages fonctionnels pour répondre aux contraintes sociales.
- Fournir à l'élève la possibilité d'accroître son autonomie (habillement, hygiène, repas, entretien des lieux de vie, déplacements ...)
- Mettre en place des activités qui correspondent aux tâches réalisées dans les Entreprises de Travail Adapté ou en centre de jour.
- Permettre à l'élève de s'épanouir au travers de sa créativité.
- Donner à l'élève de mieux connaître et d'entretenir son corps.

L'utilisation du PIA (Programme Individualisé d'Apprentissage) permet une évaluation objective des acquis, ressources et difficultés de chaque élève et prévoit une large place à la remédiation.

B. Forme 1

Objectifs généraux :

- Favoriser l'épanouissement personnel de chaque élève dans une ambiance sereine.
- Assurer l'autonomie la plus large possible de l'élève en le préparant à vivre en milieu protégé.
- Poursuivre des objectifs de socialisation et de communication (orale, gestuelle, corporelle et graphique)
- Permettre à l'élève de s'épanouir au travers de sa créativité.
- Entretenir leur mobilité au travers d'activités physiques.

L'utilisation du PIA (Programme Individualisé d'Apprentissage) permet une évaluation objective des acquis, ressources et difficultés de chaque élève

D. Actions à mettre en œuvre au cours des 6 prochaines années :

Contrat d'objectifs

Objectifs	Stratégies	Actions	Dates de mise en œuvre
Améliorer le climat scolaire	Appliquer les règles de savoir-vivre et utiliser le vocabulaire adéquat à la situation	Actualiser le ROI	21-22
		Mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation	22-23
		Création des outils pour accepter les interdits	23-24
	Améliorer la cohésion des MDP	Créer des moments de détente et de convivialité	21-22
		Améliorer l'accueil des nouveaux enseignants	21-22
		Planifier et organiser les heures de remplacement	22-24
	Améliorer le cadre de vie	Gestion des déchets	22-23
		Aménagement des cours de récréation	23-24
Augmenter les savoirs et les compétences des élèves	Introduire dans les cours de FGB une partie "Eveil"	Introduire les cours d'éveil dans la grille horaire des élèves	23-24
	Accueillir et adapter notre pédagogie aux élèves relevant du T8	Renforcer la formation des MDP	21-22
		Investir dans du matériel spécifique et adapté à ce type 8	22-23
		Apporter un soutien individuel	21-22
	Développer des aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques	classe plateau ou atelier pour les élèves d'observation Forme 3 ou de 1ère phase Forme 2	23-24
		Former/informer les MDP et favoriser le travail collaboratif	21-22
		Utiliser l'objectif PIA comme moyen d'améliorer les apprentissages	23-24
	Renforcer la communication avec les différents intervenants de l'établissement scolaire	Développer les outils de communication au service de l'information	Créer un site internet
Améliorer les échanges avec les parents et les intervenants extérieurs			22-23
Structurer/donner du sens au travail collaboratif et aux concertations		Redéfinir un cadre et donner une dynamique	21-22
		Revoir le concept des réunions générales	22-23